

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0699

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2021-2022 et clôture du programme 2020 - Conventions avec les partenaires au titre du programme 2021-2022 - Demande de participation auprès de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural -FEADER-)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0699**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2021-2022 et clôture du programme 2020 - Conventions avec les partenaires au titre du programme 2021-2022 - Demande de participation auprès de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural -FEADER-)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mise en œuvre du PAEC fait partie des actions de la stratégie agricole de la Métropole de Lyon approuvée par la délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021.

I - Contexte

Le Conseil a approuvé, par délibération n° 2016-1111 du 21 mars 2016, le PAEC de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 pour un montant total de 4 776 010 € sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais pour laquelle un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini.

Un des principaux outils du programme consiste en des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont constituées de compensations financières versées annuellement aux exploitations agricoles, en contrepartie d'un engagement de 5 ans dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un programme annuel accompagne les agriculteurs par le biais de diagnostics individuels et d'un suivi annuel d'exploitation, d'actions de sensibilisation et de communication ainsi que d'animations collectives.

Un comité de pilotage est chargé de définir la stratégie annuelle de ce programme, en fonction des résultats de la campagne précédente. Il est composé de 26 partenaires dont 8 collectivités locales, du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'est lyonnais, des services de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), de 9 structures représentant la profession agricole et de 5 associations de protection de la nature.

L'originalité de la démarche réside dans l'implication des opérateurs économiques agricoles, dans le but de pérenniser la dynamique à l'issue du projet : une coopérative (Oxyane) et 2 négociants (GAIC François Cholat et Bernard Productions végétales) y participent activement.

La Métropole est "bénéficiaire chef de file", à savoir qu'elle rembourse les frais réels engagés par les partenaires sur cette opération pour laquelle elle perçoit des subventions du FEADER, de l'Agence de l'eau RMC et des collectivités (Communauté de communes de l'est lyonnais -CCEL- et Communauté de communes du pays de l'Ozon -CCPO-).

II - Bilan de la convention de partenariat 2020-2021

Le programme 2020 du PAEC de l'agglomération lyonnaise s'est poursuivi jusqu'à fin juin 2021, l'appel à projet du FEADER ayant été décalé de décembre 2020 à juin 2021.

La dynamique partenariale et les actions auprès des agriculteurs ont continué, malgré les circonstances sanitaires qui ont demandé de nombreuses adaptations.

Les partenaires ont organisé plusieurs animations collectives en 2020 dont :

- une demi-journée sur la gestion des adventices en post-récolte par le désherbage mécanique, le 3 septembre 2020. Une quarantaine de participants se sont retrouvés sur une parcelle d'un agriculteur bio à Corbas, sur laquelle des essais ont été réalisés avec l'Agence Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB),

- 2 réunions bout de champs sur les auxiliaires de culture par Arthropologia, en verger le 16 juin 2020, et en maraîchage le 3 juillet 2020,

- une demi-journée sur l'agroforesterie et les haies champêtres par Arthropologia en partenariat avec la société AGROOF, le 16 décembre 2020 à Quincieux, pour une trentaine de participants dont plusieurs porteurs de projet d'installation agricole. La visite de terrain s'est faite sur une parcelle communale où la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) a récemment planté 200 arbres avec une école,

- le suivi de 22 agriculteurs engagés dans des mesures de préservation de la biodiversité sur le PAEC par le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN-RA), de 6 exploitations spécifiquement sur la mesure gestion pastorale, de 6 exploitations en suivi des parcelles,

- le suivi des oiseaux nicheurs des milieux agricoles par la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dans 3 secteurs géographiques du PAEC sur 13 parcelles ayant souscrit une mesure "implantation d'un couvert herbacé favorable à la biodiversité".

Par ailleurs, durant le 1^{er} semestre 2021, les partenaires se sont mobilisés pour :

- la réalisation d'une animation collective le 23 juin 2021 sur le désherbage du maïs sans S-Métolachlore, une substance active herbicide très utilisée sur les cultures de printemps, organisée principalement par les établissements Bernard, en lien avec leurs groupes 30 000, à Tignieu-Jamezieu,

- la préparation d'une seconde animation collective sur les couverts végétaux et leur adaptation à la sécheresse, pilotée plus spécifiquement par la chambre d'agriculture du Rhône et Oxyane, en partenariat avec la ferme Saint-Ex innov pour la mise en place des essais. Cette demi-journée technique est prévue pour le 2^{ème} semestre 2021,

- la prolongation des contrats MAEC arrivant à échéance en mai 2021 dans les Monts d'Or : des échanges ont eu lieu avec la direction départementale des territoires (DDT) pour la mise à jour des cahiers des charges des mesures prolongeables, les informations à donner aux agriculteurs etc. ; le CEN-RA et le Syndicat mixte plaines Monts d'Or (SMPMO) ont repris contact avec les 6 agriculteurs concernés afin de leur proposer de reconduire pour un an les mesures souscrites. Le SMPMO a cofinancé la prolongation des 15 contrats à hauteur de 25 % aux côtés du FEADER,

- l'accompagnement des agriculteurs intéressés pour planter des haies : des réflexions ont eu lieu avec les partenaires sur les dispositifs d'accompagnement technique et financier des projets de plantation de haies sur le territoire ; la Métropole a finalement choisi d'ouvrir la possibilité de soutien aux investissements de plantation de haies dans l'appel à projet protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Arthropologia a accompagné les agriculteurs motivés pour définir leur projet, déposer un dossier, choisir et commander les plants, etc.,

- une action climat a été organisée avec la Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le 10 juin 2021. Le PAEC a pris en charge 2/3 des coûts de passage au banc moteur des tracteurs des agriculteurs volontaires, pour leur permettre de mieux connaître les moyens d'optimisation d'utilisation de leur tracteur et ainsi économiser du carburant.

L'ensemble des réunions de préparation de ces actions s'est déroulé par visioconférence, et les actions de démonstration sur le terrain ont pu se dérouler dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

De plus, au cours de cette période, une évaluation du PAEC de l'agglomération lyonnaise, en réponse à la demande de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), a été réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois pour évaluer le programme et analyser les données de contractualisation. Ce travail a été complété par un travail d'autoévaluation du projet avec les outils fournis par la DRAAF en fin d'année 2020.

La communication s'est poursuivie *via* le site internet *agri-lyonnaise.top*, la rédaction d'articles et la publication de *newsletters* mensuelles ; une action spécifique a été réalisée pour communiquer vis-à-vis du grand public sur les actions engagées par les agriculteurs du PAEC pour préserver l'environnement, avec la conception d'un flyer expliquant leur démarche au grand public. Une série de 5 vidéos de communication "Du vivant dans les champs" a été réalisée par Arthropologia et publiée sur le site internet, pour sensibiliser les agriculteurs à la préservation des milieux favorables à la biodiversité dans leurs espaces de cultures, à la connaissance des auxiliaires de cultures, et à la réalisation d'aménagements pour accueillir la biodiversité dans les champs.

Enfin, des actions complémentaires au PAEC mais non financées par le FEADER ont eu lieu en 2020 :

- la plantation de couverts intermédiaires pièges à nitrates améliorés pour la biodiversité (CIPANAB) sur une centaine d'hectares par 12 agriculteurs volontaires, avec le soutien de la Métropole qui a financé l'achat des semences et la coordination de l'action par la FDCRML,
- la sensibilisation des futurs agriculteurs dans les 4 lycées agricoles du territoire à la connaissance des auxiliaires de culture, par Arthropologia, pour environ 250 élèves.

Deux comités de pilotage ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires du projet : en décembre 2020 et en mai 2021.

III - Programme et convention de partenariat 2021-2022

Au cours de sa réunion du 18 mai 2021, le comité de pilotage a défini un programme d'actions pour la fin du PAEC, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Il a ainsi principalement retenu pour objectifs de :

- maintenir la dynamique partenariale et les actions d'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs jusqu'au bout, et plus particulièrement ceux qui peuvent et souhaitent prolonger d'un an les contrats de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) arrivant à échéance en mai 2022,
- trouver et appliquer des moyens d'accompagner les agriculteurs engagés dans des mesures non prolongeables à maintenir les pratiques initiées,
- accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en œuvre de projets d'aménagements d'infrastructures agro-écologiques,
- préparer une suite au PAEC avec les partenaires, et imaginer des solutions pérennes permettant de soutenir et accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques préservant l'eau, la biodiversité, le sol et l'air.

Les actions seront les suivantes :

- l'organisation de la demi-journée technique sur les couverts végétaux et l'adaptation au changement climatique à l'automne 2021, et d'une ou 2 autres animations collectives en 2022 en lien avec les thèmes développés en 2021, ou sur les légumineuses par exemple,
- le bilan individuel des mesures souscrites par les agriculteurs sur la ZIP EAU, par le centre de développement de l'agro-écologie (CDA), Oxyane et la Chambre d'agriculture du Rhône, et l'accompagnement à la reconduction des contrats pour les mesures prolongeables un an et arrivant à échéance en mai 2022. Une réflexion sera à mener sur la suite à donner aux mesures ne pouvant pas bénéficier de reconduction sur la période de transition avec des financements européens,
- la poursuite des mesures de reliquats azotés sur les parcelles suivies, et le bilan de l'évolution des reliquats depuis 2017,
- la réalisation de 15 bilans phytosanitaires par la Chambre d'agriculture du Rhône pour les agriculteurs engagés dans des MAEC de réduction des produits phytosanitaires, et d'un bilan des bilans phytosanitaires depuis 2017,
- la réalisation de 2 suivis individuels d'agriculteurs engagés dans une conversion à l'agriculture biologique, par l'ARDAB et la Chambre d'agriculture du Rhône,

- la poursuite de l'accompagnement individuel des agriculteurs engagés dans des MAEC biodiversité par le CEN-RA, et l'accompagnement à la reconduction des contrats pour les mesures prolongeables un an et arrivant à échéance en mai 2022,
- l'organisation de la journée technique "agropastoralisme" par le CEN et le SMPMO qui n'a pas pu se réaliser en 2020,
- le suivi de l'avifaune sur les parcelles en MAEC par la LPO au printemps 2022, et la réalisation d'une analyse évolutive sur 5 ans de cet indicateur,
- l'accompagnement des agriculteurs volontaires pour aménager des infrastructures agro écologiques par Arthropologia,
- la préparation d'une suite au PAEC avec les partenaires.

Par ailleurs, les actions de communication se poursuivront, avec la participation des partenaires pour le relai d'informations ou la rédaction d'articles. Le site internet agri-lyonnaise.top, les *newsletters* mensuelles et les courriers seront utilisés comme moyens de communication sur les actions du PAEC et sur l'agro écologie dans l'agglomération lyonnaise auprès des agriculteurs.

Une campagne de communication auprès du grand public sera co-construite avec la direction de la communication de la Métropole, pour valoriser le travail d'agriculteurs engagés dans l'agro écologie sur le territoire à l'aide de vidéos et de témoignages, notamment.

Enfin, le développement d'une filière de qualité en lentilles avec la restauration collective se poursuivra, avec les différents partenaires engagés dans la démarche, en axant sur la recherche de débouchés supplémentaires pour augmenter les surfaces de production de lentilles.

IV - Plan de financement

Ce programme d'animations représente un budget prévisionnel de 124 522 €, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Participation en 2021/2022 (en €)	Participation en 2020 pour mémoire (en €)
FEADER	61 004	69 542,50
Agence de l'eau RMC	0	41 884
Métropole	58 518	29 676,50
CCEL	2 500	2 500
CCPO	2 500	2 500
État	0	13 982
Total	124 522	160 085

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention partenariale 2021-2022 précisant :

- le programme d'animations 2021-2022 qui détaille, par partenaire, le calendrier de réalisation des différentes actions avec le budget associé dont la participation de la Métropole à hauteur de 58 518 €,
- les modalités selon lesquelles la Métropole rembourse les partenaires à hauteur de leur contribution, soit 58 001,90 €, au programme 2021-2022 et perçoit les subventions de l'Europe (61 004 €) et des collectivités CCPO (2 500 €) et CCEL (2 500 €) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme d'animations 2021-2022 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022, dont le coût total est estimé à 124 522 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 58 518 €,
- b) - le versement par la Métropole d'une partie de ces subventions en fonction des frais réels engagés par les partenaires, à hauteur de 58 001,90 € répartis comme suit :

- 5 495,50 € pour l'ARDAB,
- 5 974,00 € pour Arthropologia,
- 22 642,40 € pour la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 11 319,40 € pour le CEN-RA,
- 3 405,30 € pour Bernard productions végétales,
- 6 396,30 € pour la coopérative Oxyane,
- 2 269,00 € pour la LPO,
- 500,00 € pour le SMPMO,

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, l'ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN-RA, Bernard productions végétales, la FDCRML, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la coopérative Oxyane, la LPO, le SMPMO, au titre de la campagne 2021-2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - signer ladite convention,
- b) - solliciter auprès de l'Europe (FEADER), des subventions de fonctionnement d'un montant total de 61 004 € au titre du programme d'animations 2021-2022 du PAEC de l'agglomération lyonnaise,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de cette demande.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, d'un montant total de 124 522 € seront imputées pour un montant de :

- 65 520 € HT sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2021 et suivants - chapitre 011 - opération n° 1P27O5094A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 9 641,38 € HT en 2021,
- . 55 878,62 € HT en 2022,

- 59 002 € sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 29 517,05 € TTC en 2021,
- . 29 484,95 € TTC en 2022.

4° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 66 004 € seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264911-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
